

## RÈGLEMENT

1. Campagne destinée aux clients d'INOV Expat (dénommés ci-après prescripteurs) qui recommandent à leur entourage (dénommés ci-après invités) de souscrire au moins un contrat d'assurance auprès d'INOV Expat.
  2. Pour le prescripteur comme pour l'invité, la promotion ne s'applique qu'aux contrats souscrits dans les branches suivantes : automobile, moto, habitation, santé, multirisque entreprise et assurance vie, dont les primes d'assurance sont réglées par prélèvement bancaire.
  3. Le prescripteur qui, par sa recommandation, incite l'invité à souscrire l'un des produits INOV Expat précédemment énumérés recevra un prix de 40 € par invité. L'invité obtiendra un prix de 20 € en cadeau de bienvenue.
  4. Le versement de l'offre parrainage au prescripteur sera effectué par virement bancaire sur le compte de prélèvement de la prime de sa police d'assurance avec la prime la plus importante au plus tard deux mois après la souscription du nouveau contrat.
  5. Pour l'application de cette offre, il revient à l'invité, lors de la souscription d'un contrat concerné par la promotion, de communiquer à INOV Expat les nom, prénom, date de naissance et email de contact du prescripteur.
  6. Peuvent participer à la campagne : les prescripteurs et invités qui satisfont aux conditions énumérées ci-dessous, une même personne ne pouvant être à la fois prescripteur et invité dans le cadre d'une même opération.
- Conditions concernant le prescripteur :**
- Avant la souscription par son invité d'une police d'assurance à laquelle s'applique la présente promotion, le prescripteur doit être client d'INOV Expat et souscripteur d'au moins un contrat d'assurance.
  - Être une personne physique majeure.
  - Être titulaire d'une police en vigueur à la date où, à l'issue de la période de l'offre promotion, INOV Expat procédera au versement du prix, et ne pas avoir communiqué son intention de ne pas renouveler le contrat.
  - Ne pas avoir été en situation de défaut de paiement vis-à-vis de sa compagnie d'assurance, quel qu'en soit le motif, durant les 12 mois précédant la date de règlement du cadeau.
- Conditions concernant l'invité :**
- Être une personne physique majeure.
  - Être un nouveau client. C'est-à-dire ne pas être souscripteur d'une assurance gérée par INOV Expat, qu'elle s'inscrive dans le cadre de l'offre ou non, durant les 12 mois précédant la nouvelle souscription.
- Souscrire au moins une assurance automobile, moto, habitation, santé, multirisque entreprise ou assurance vie gérée par INOV Expat, pour une **prime annuelle égale ou supérieure à 175 €** (suppléments et taxes inclus) en vigueur à la date de versement du prix au prescripteur.
  - Après la souscription de la police d'assurance permettant de participer à l'offre, l'invité devra la maintenir en vigueur durant au moins une année et ne pas avoir communiqué son intention de résilier le contrat souscrit auprès d'INOV Expat durant cette période.
  - Ne pas être en situation de défaut de paiement vis-à-vis de sa compagnie d'assurance, quel qu'en soit le motif, durant les 12 mois suivant la date de versement du prix au prescripteur.
9. Si le prescripteur décide de résilier son contrat auprès d'INOV Expat avant la date de versement de l'offre parrainage, ou si l'une des conditions précédentes n'est plus satisfaite, le prescripteur perd tout droit à percevoir son prix et à réclamer une compensation financière.
  10. Sont exclus de cette promotion les employés et leurs proches.
  11. La présente promotion est compatible et cumulable avec toute autre promotion en cours à la date de participation, dont le prescripteur est susceptible de bénéficier.
  12. Le prescripteur nous autorise à utiliser ses données personnelles aux fins de gestion de l'offre de parrainage, si ses invités communiquent ces informations à INOV Expat pour que la compagnie puisse appliquer l'offre.
  13. INOV Expat se réserve le droit de modifier à tout moment les conditions de la présente offre, y compris celui de l'annuler avant le terme prévu, si cela est justifié par un motif légitime, et s'engage à communiquer les nouveaux règlements, conditions ou en cas d'annulation de l'offre de parrainage.
  14. La participation à cette offre implique obligatoirement l'acceptation de toutes les conditions du présent règlement. Si l'offre de parrainage est suspendue ou ajournée, INOV Expat n'encourt aucune responsabilité.
  15. Conformément à l'article 33.1 de la loi 35/2006 du 28 novembre relative à la fiscalité sur les revenus des personnes physiques, les montants versés au prescripteur sont considérés comme une plus-value.
  16. Outre le prix reçu par le prescripteur, les invités qui satisfont aux conditions établies dans cette promotion recevront un unique prix de bienvenue de 20€.